Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251216-N10BC161225-DE

Décision du bureau communautaire
N°10-BC16.12.25

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 décembre à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 10 décembre 2025, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.
Etaient présents : Bernard Le Breton, Président ; Marc Ropers, Christine Le Strat, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, Lionel Ropert et Jean-Jacques Videlo Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Stéphane du Pontavice, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris, Olivier Constant et Jean-Pierre Le Clainche membres.
Étaient excusés : Sylvette Le Strat, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Eric Le Denmat et Valérie Béra, membres.

Subventions aux évènements — Année 2025

Vu l'avis de la commission « Culture, Communication et Evènementiel » qui a examiné les dossiers le 6 novembre 2025

En 2007, Pontivy Communauté a choisi un nouvel axe de communication en apportant un soutien financier aux événements qui favorisent la reconnaissance de son territoire.

Par délibération n°32CC16.02.21, le conseil communautaire a validé un nouveau dispositif « subvention aux évènements » pour l'attribution d'une aide financière aux associations

Sont maintenus les critères d'attribution suivants :
1. L'événement doit avoir lieu dans les limites géographiques du territoire,
2. Le siège social de l'association doit être sur le territoire,
3. L'événement doit induire une notion d'animation du territoire communautaire pour tous,
4. Les communes qui accueillent l'événement doivent participer financièrement et/ou matériellement.
5. L'événement doit soutenir les langues locales et/ou le principe du développement durable,

Désormais, les montants de subventions attribués sont établis en fonction du budget des évènements comme suit

Coût total du projet	Montant FIXE
+ 200 000 €	5 000 €
+ 100 000 €	3 000 €
Entre 50 000 et 100 000€	2 500 €
Entre 20 000 et 50 000 €	2 000 €
- 20 000 €	1 000 €
- 10 000 €	500 €

Envoyé en préfecture le 26/12/2025
Reçu en préfecture le 26/12/2025
Publié le
ID : 056-245614433-20251216-N10BC161225-DE

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

SPORTS / LOISIRS

3 000 € à la SOCIETE DES COURSES
Courses hippiques, 1 et 4 mai 2025, PONTIVY

2 500 € à l'association RACE BREIZH
Rallye du Centre Bretagne, 9 et 10 août 2025, NOYAL-PONTIVY / ST GERAND CROIXANVEC / PONTIVY

500 € à l'association LA TOUE DE HALAGE ET ATELAGE
Semaine des canaux, du 24 au 29 juin 2025, PONTIVY

500 € à l'association PETANQUE PONTIVIENNE
Régional et grand prix de Pontivy Communauté, National Défi 56 jeunes, 21 et 22 juin 2025, PONTIVY

500 € au COMITE DES FETES DE SAINT-CONNEC
Festconnections, 4, 5 et 13 juillet, SAINT-CONNEC

CULTURE

2 500 € à l'association BREIZH PARTY
Breizh Party, 12 avril 2025, PONTIVY

500 € à l'association BRETAGNE LITUANIE
Résidence d'artistes, du 30 juin au 19 juillet, SAINT-BRIGITTE

2 000 € à l'association FAMILLES RURALES
Festival Terres de Rohan, du 7 au 9 juin, ROHAN

1 000 € à l'association FINANBULLE
Noctambulleries, 4 et 5 juillet 2025, SAINT-AIGNAN

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté